



Conseil Municipal du 30 avril 2026
Délibération n° 10 - Annexe 1

Acte exécutoire le 11/05/2026
Reçu en Préfecture le 11/05/2026
Publiée sur le site internet de la Ville le 11/05/2026

BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Au vu du règlement budgétaire adopté le 30 avril 2026, à l'occasion de la présentation des éléments d'exécution budgétaire relatifs à l'exercice N-1, pour le vote du CA N-1, un bilan de la gestion pluriannuelle de la collectivité est présenté.

Au vu de ce bilan, il est proposé d'examiner les réajustements de crédits de paiement 2025 sur exercice suivant afin de tenir compte des mandatements réalisés, voir, de proposer des modifications d'autorisations de programmes. Ces modifications sont reprises par délibération du conseil municipal dans le cadre du vote du budget primitif.

AP/CP n° 2102 - Groupe scolaire Beauval

Le programme de l'école maternelle Beauval a été livré début 2023. Les décomptes généraux et définitifs pour 8 lots ont été finalisés en 2024.

Au vu des soldes de subventions demandées et versées, le bilan de l'opération est le suivant :

AP2102	Dépenses	Recettes
Année	Total AP = mandaté total	Total AP = encaissé total
Total	1 294 477,07	550 485,82
2021	79 881,84	0,00
2022	615 661,00	92 100,00
2023	541 317,07	96 252,62
2024	57 617,16	334 533,20
2025	-	27 600,00

L'autorisation de programme est clôturée au vu du versement du solde de la subvention du département (encaissé au 1^{er} trimestre 2025) comme suit :

dépenses	recettes	
		Encaissé au 31/12/2025
1 294 477,07	Etat DSIL2020	215 000,00
	FEDER	197 485,82
	Département de l'Oise	138 000,00
1 294 477,07		550 485,82
	soit un taux de subvention hors TVA	51%

AP/CP n°2103 - Rue des Jardiniers Partie 2

Au vu des soldes de subventions demandées et versées, le bilan de l'opération au titre du budget principal est le suivant :

AP2103		
	Dépenses	Recettes
Année	Total AP = mandaté total	Total AP = encaissé total
Total	721 143,79	372 000,00
2021	9 080,20	0,00
2022	12 179,64	58 400,00
2023	689 404,73	0,00
2024	10 479,22	273 950,00
2025	0,00	39 650,00

L'autorisation de programme est clôturée au vu du versement du solde de la subvention du département (encaissée au 1^{er} trimestre 2025) comme suit :

dépenses	recettes	
		Encaissé au 31/12/2025
721 143,79	Département de l'Oise	132 000,00
	CCSSO	240 000,00
721 143,79		372 000,00
	soit un taux de subvention hors TVA	62%

AP/CP N° 1801 - Restauration des Grandes Orgues

Au regard du caractère exceptionnel des Grandes Orgues et après une étude préalable en 2017, la Ville a réceptionné l'opération en décembre 2022. La levée des réserves a été faite le 30/06/2023. Au vu des soldes de paiement, les subventions ont été demandées. Le solde de l'Etat (Direction Régionale de l'Action Culturelle) a donné lieu à des demandes de compléments au dossier. Le solde de la région peut être demandé au vu de l'arrêté de prorogation en date du 7 juillet 2025 permettant de finaliser la demande d'ici le 31/12/2026. Le bilan de l'opération est le suivant :

Dépenses	Recettes		
		Encaissé au 31/12/2025	Reste à encaisser
1 120 236,69	Amis des Orgues	350 000,00	
	Fonds de dotation du patrimoine	60 000,00	
	Département de l'Oise	181 920,00	
	Région Hauts de France	22 384,76	87 615,24 €
	DRAC	53 636,61	29 989,39 €
		667 941,37	117 604,81

Il sera proposé au budget, au vu des réalisés restant à finaliser, de modifier l'autorisation de programme (en dépenses pour moins 35 584,45 €) et l'échéancier des Crédits de paiements sur les recettes (restant à percevoir de la région de de la DRAC) comme suit :

AP 1801	Dépenses		Recettes	
Année	Prévu dép.	AP modifiée = mandaté total	Crédits ouverts - CP modifiés	Encaissé
Total	1 155 821,14	1 120 236,69	785 546,18	667 941,37
2018	31 909,62	31 909,62	0,00	0,00
2019	170 851,04	170 851,04	0,00	0,00
2020	32 057,27	32 057,27	84 304,76	84 304,76
2021	596 816,91	596 816,91	286 969,94	286 969,94
2022	179 186,30	179 186,30	0,00	0,00
2023	109 415,55	109 415,55	146 666,67	146 666,67
2024	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
2025	35 584,45	0,00	0,00	0,00
2026		0,00	117 604,81	0,00

Pour 2026, aucun crédit en dépenses n'est prévu – l'autorisation de programme sera clôturée dès solde des subventions en recettes.

La restauration des Grandes Orgues, en lien avec l'association Les Amis des Orgues et le Fonds de dotation et nos partenaires financiers pour le patrimoine de Senlis permet de conserver un instrument polyvalent, pouvant s'inscrire dans des projets liés au rayonnement culturel local.

AP/CP N° 2002 – Schéma d'aménagement ORDENER Phase 1 et 2

Le schéma global d'aménagement du quartier Ordener lancé en 2019 et de diagnostic des réseaux a permis d'aboutir à un projet d'aménagement urbain pouvant être découpé en 6 phases.

Les premières étapes ont permis de déployer et renforcer les réseaux au sein du quartier pour individualiser les bâtiments, les doter de compteurs, et ainsi sortir du régime unifié du quartier militaire qui constituait un seul îlot de propriété. Après avoir finalisé la réalisation d'un parking mutualisé de 170 places accessible à l'angle de la rue des Fours à Chaux et de la rue Saint Lazare, il a été déployé un système de bornes rétractables permettant la régulation des flux sur le Quartier Ordener, dont le cœur est destiné à rester piéton (à l'exception des usages techniques). L'installation des plaques de rues a concrétisé en 2024 le classement du schéma viaire - pour l'essentiel repris de l'ancien quartier militaire - dans le domaine public communal.

Les phases 1 et 2 de la restructuration du site sont arrivées à leur terme. A moyen terme, il n'est pas prévu de prolonger l'opération. Des travaux seront menés hors de cette opération pluriannuelle. Pour 2026, il est ainsi prévu de réaliser des aménagements et liaisons vers le conservatoire notamment du parking Saint Lazare et devant l'équipement public au sein du quartier. Ces dépenses seront affectées sur l'autorisation de programme du conservatoire, avec un solde en subvention de l'Etat sur le programme Ordener (Dotation Soutien à l'Investissement Local). De même, il sera prévu des éclairages par le solaire au titre des investissements dits diffus.

L'état à ce jour des engagements en recettes permet d'ajuster l'autorisation de programme :

recettes		
	Encaissé au 31/12/2025	Reste
Etat DSIL+FRED+Concours travaux	567 762,39	152 000,00
CCSSO concours au titre du développement économique	196 000,00	196 000,00
Département de l'Oise	191 450,00	40 550,00
Région Hauts de France	100 000,00	
SA HLM OISE Concours travaux	11 069,75	
	1 066 282,14	388 550,00

Il sera proposé au budget, au vu des réalisés restant à finaliser, de modifier l'autorisation de programme (en dépenses pour moins 63 527,21 €) et l'échéancier des Crédits de paiements sur les recettes, comme suit :

AP 2002	Dépenses		Recettes	
Année	Prévu dép.	AP modifiée = mandaté total	crédits ouverts - CP modifiés	Encaissé
Total	2 384 237,00	2 320 709,79	1 454 832,14	1 066 282,14
2020	17 040,00	17 040,00	24 000,00	24 000,00
2021	94 197,23	94 197,23	0,00	0,00
2022	1 610 153,81	1 610 153,81	105 232,14	105 232,14
2023	328 554,39	328 554,39	720 887,81	720 887,81
2024	138 367,44	138 367,44	113 050,00	113 050,00
2025	195 924,13	132 396,92	103 112,19	103 112,19
2026			388 550,00	

Pour 2026, aucun crédit en dépenses n'est prévu – l'autorisation de programme pourra être clôturée dès solde des subventions en recettes.

APCP n° 2104 – Poches de stationnement

Cette opération concerne les travaux pour le réaménagement des parkings du Cours Thoré-Montmorency comprenant la partie centrale, ainsi que la rénovation du parking du Cerf (dit parking de l'ancienne gendarmerie). L'Autorisation de programme prévue à 1 380 000 € a été augmentée pour reprendre partiellement les travaux afin d'augmenter la capacité du stationnement intermittent de la poche centrale, améliorer ponctuellement le système de giration à l'intérieur des parkings afin de faciliter la circulation et le stationnement des véhicules, et de remplacer le mobilier urbain voire paysager initialement prévu par un mobilier urbain amovible mieux adapté aux contraintes événementielles.

Pour ce projet, un recours est engagé contre le concepteur afin d'obtenir des réparations techniques aussi bien que financières. En 2025, des aménagements ont été réalisés avec un surplus de 94 469,69 € : mise en place de pavés drainants entre les lignes en béton à la place du mélange terre – pierre existant permettant l'exploitation du parking dans des conditions convenables pour les automobilistes.

Au vu du montant de l'autorisation de programme pour un total de 1 784 469,69 €, le reste disponible pour 49 342,83 € est de nouveau prévu en dépenses pour finaliser les soldes de l'opération, notamment les Décomptes Généraux et Définitifs. Au vu de ces derniers, les subventions vont pouvoir être soldées : l'Etat (financement DSIL de 254 660 €), de la région (128 000 €), du département (269 990 €) ainsi que du fonds de concours de la CCSSO (245 112 €).

Il sera proposé d'ajuster l'échéancier des crédits de paiements de l'autorisation de programme comme suit :

AP2104	Dépenses			Recettes		
Année	Prévu dép.	CP modifiés	mandaté	Prévu rec.	CP modifiés	Encaissé
Total	1 784 469,69	1 784 469,69	1 735 126,86	897 762,00	897 762,00	341 888,24
2022	12 508,23	12 508,23	12 508,23	18 400,00	18 400,00	18 400,00
2023	562 982,22	562 982,22	562 982,22	94 798,00	94 798,00	94 798,00
2024	1 056 487,82	1 056 487,82	1 056 487,82	228 690,24	228 690,24	228 690,24
2025	152 491,42	103 148,59	103 148,59	555 873,76	-	
2026		49 342,83			555 873,76	

AP/CP N° 2001 – Pôle d'Échanges Multimodal

Le budget prévisionnel pour la réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) comprend deux opérations

- la restauration des annexes de la gare

- l'aménagement du parvis de la gare en Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) permettant à la fois de répondre aux enjeux de développement des mobilités responsables, de valoriser un secteur de la ville aujourd'hui peu qualitatif et de créer une continuité entre le centre-ville historique et le quartier en devenir, en améliorant les services rendus aux voyageurs : conditions d'attente des voyageurs, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, information.

Pour les annexes de la gare, un permis de construire a été délivré le 17/11/2023. Le total de l'opération est estimé à 720 000 € TTC. Sur le PEM les marchés de travaux ont été attribués au Conseil municipal du 16 octobre 2024 pour un total de 3 418 005,20 € TTC. Avec les honoraires, l'opération a été réévaluée de 4 047k€ à 4 431 k€.

Par décision modificative du budget principal en 2025, pour la partie Pôle d'Échanges Multimodal des sujétions techniques imprévisibles ont été rencontrées en cours de réalisation (traitement et évacuation de terres polluées, traitement de fontis et banc rocheux découverts en cours de terrassements, mobiliers urbain en cohérence avec les nouveaux mobiliers de la ville + dallages complémentaires, adaptation de la dimension de chaussée béton aux essais règlementaires de portance structurelle, etc...) et des demandes d'adaptations au titre de l'Architecte des bâtiments de France et du département de l'Oise (pavés neufs sur le parvis de la gare, modification des palissades ciment sncf, etc) ont nécessité un avenant.

De même sur les annexes de la gare, des ajustements liés aux honoraires, des travaux supplémentaires sur les lucarnes, l'isolation de la toiture, etc... ont été nécessaires.

L'autorisation a en conséquence été réévaluée à 4 850 k€ en dépenses. Les recettes ont également été réévaluées de 1 477k€ à 2 390 k€ avec un plan de financement optimisé, notamment avec les subventions de l'Europe notifiées à la hauteur de notre demande (Fonds Européen Développement Régional FEDER).

Le solde des subventions devrait être finalisé cette année, seulement 19k€ ont été perçus en 2025 de la communauté de communes.

Pour rappel, les subventions obtenues sont les suivantes :

- sur le Pôle d'échanges multimodal
 - Europe – Fonds Européen de développement régional (FEDER) pour 1 440 k€ notifié le 04/08/2025
 - Etat – DSIL pour 416 k€ notifié le 01/07/2025
 - Département pour 92k€ pour le parvis de la gare notifié le 20/10/2020
- Sur les annexes de la gare
 - Département pour 118 k€ notifié le 04/04/2022
 - Région Fonds Action Cœur de Ville pour 230 k€ notifié le 24/06/2025
 - CCSSO – fonds de concours 2025 pour 95k€ notifié le 7/11/2025

Pour 2026, les crédits de paiements pour un total disponible de 734 794.53 € sont repris pour finaliser les paiements liés principalement aux décomptes généraux et définitifs.

Il sera proposé au budget 2026 d'ajuster l'échéancier des crédits de paiement comme suit :

AP2001	Dépenses			Recettes		
	Année	Prévu dép	CP Modifiés	Mandaté	Prévu rec.	CP modifiés
Total	4 850 000,00	4 850 000,00	4 115 205,47	2 390 000,00	2 390 000,00	19 000,00
2020	10 193,64	10 193,64	10 193,64			
2021	17 275,56	17 275,56	17 275,56			
2022	47 621,21	47 621,21	47 621,21			
2023	13 790,83	13 790,83	13 790,83			
2024	102 057,64	102 057,64	102 057,64			
2025	3 566 000,00	3 924 266,59	3 924 266,59	795 960,00	19 000,00	19 000,00
2025 DM	419 000,00			913 000,00		
2026	674 061,12	734 794,53		681 040,00	2 371 000,00	

AP/CP N° 2201 – Ecoquartier

Pour mémoire, créée en février 2014, d'une superficie de 12 ha, la Zone d'Aménagement Concertée de l'EcoQuartier de l'ancienne Gare (réalisée en régie) était gérée par un budget annexe distinct. En 2022, par délibération du 7 avril a été créée l'autorisation de programme pour cette opération.

Le groupement Demathieu Bard Immobilier et Brownfields a racheté en 2021 l'emprise de la coopérative agricole Valfrance, déménagée sur l'ancien site d'Office Dépôt, et a obtenu 2 PC valant division pour une mise en œuvre phasée.

Ont été livrés en 2025 :

- Au nord de l'av Clémenceau, 169 logements vendus au bailleur Clésence (102 logements locatifs conventionnés et 67 logements locatifs intermédiaires), le long d'une nouvelle voie dénommée la rue Jacqueline Cabré-Leroy.
- Au sud de l'avenue Clémenceau, de part et d'autre de la nouvelle place dénommée Square Le Bouteiller : 135 logements (accession à la propriété et locatifs non conventionnés gérés par Clésence et le Crédit Agricole) et 5 cellules commerciales (en cours de commercialisation par la société H2I immobilier).

En bordure Est de l'ancien site Valfrance 115 logements en accession privée sont en cours de commercialisation. La Résidence Seniors Services qui devait voir le jour autour et derrière les silos est pour l'instant toujours en réflexion. Une programmation alternative est à l'étude chez le promoteur.

La réalisation du programme de 55 logements de la société PROMOGIM a commencé pour une livraison fin 2027/début 2028. Il comportera 43 logements en accession et 12 logements locatifs conventionnés, ainsi que l'agence du bailleur Clésence et d'une salle commune.

En phase 3, deux terrains peuvent encore évoluer : d'une part la parcelle qui accueille aujourd'hui du stockage de matériel pour les services de voirie du Conseil départemental ; d'autre part la parcelle, propriété du groupe Raboni. Ce terrain ne pourra évoluer qu'en collaboration avec l'entreprise Raboni.

Le montant total du programme d'équipements publics, à réaliser par la Ville en quatre phases entre 2023 et 2030 pour accompagner ces programmes immobiliers le long de la chaussée Brunehaut et de l'avenue Clémenceau, s'élève à 6 423 000 € TTC.

Le permis d'aménager des espaces publics de la ZAC délivré en 2022 prévoit :

- la requalification, prolongation et élargissement de la Chaussée Brunehaut, depuis le centre des impôts jusque la voie verte,
- la requalification et l'élargissement de l'avenue Georges Clémenceau,
- la réalisation de pistes cyclables, la plantation d'alignements d'arbres et d'espaces de stationnement,
- la création d'une place face aux silos,
- La création d'espaces verts nécessaires à la gestion alternative des eaux pluviales et la réalisation d'une aire de jeux pour enfants.

Les travaux (réseaux, prolongation de la chaussée Brunehaut, espaces de gestion des eaux pluviales et aménagement du parvis) ont été attribués par délibération du Conseil municipal du 6 juillet 2023 et du 14 décembre 2023 pour un total de 4 874 122,82 € HT, comprenant les lots eau et assainissement pour 1 868 885,52 € HT affecté par parts travaux aux budgets annexes de l'assainissement et de l'eau, soit un reste à charge sur le budget principal de 3 005 237,30 € HT, 3 606 284,76 € TTC. S'ajoutent les études, les honoraires de maîtrise d'œuvre affectés en totalité sur le budget principal.

Pour permettre le financement des travaux de requalification des espaces publics en ZAC, le régime financier des participations a été substitué par la mise en place d'un projet urbain partenarial (PUP) : le PUP exonère l'opération du paiement de la taxe d'aménagement, et sécurise des participations des constructeurs supérieures à ladite taxe d'aménagement.

La Convention de PUP signée sur le périmètre du foncier de Valfrance en janvier 2022 et son avenant fixé par délibération du Conseil municipal du 8 février 2024 engagent le groupement DBI / Brownfields à verser une participation globale de 2 834 160 € (dont 147 893 € en nature, par valorisation foncière).

Ce même principe de PUP a été mis en place, suite à une délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2022, avec la société Promogim qui développe un projet au 63-65 avenue Georges Clémenceau. La société Promogim (substituée par la SCI Ile de France) s'engage également à verser à la Ville de Senlis une participation de 80 € par m² de surface de plancher déclarée au permis de construire obtenu le 3 août 2022. A ce jour, cela correspond à une participation totale de 284 960 € (dont 11 850 € en nature, par valorisation foncière).

D'autre part, les études d'urbanisme sur la ZAC se poursuivent afin d'en réduire le périmètre (de 12ha à 10,5 ha) : les entreprises Percot, l'ancien cabinet comptable Arensberg et la menuiserie Sicard seront ainsi maintenus en zone d'activités et sorties du périmètre de renouvellement urbain de la ZAC.

Il est proposé sur l'exercice 2026 de modifier le montant de l'autorisation de programme pour un total de 4 865 000€, en augmentation de 865k€ pour prendre en compte les avenants et révisions, voir l'engagement de la tranche optionnelle. Ainsi, les deux phases de la tranche ferme sont en cours de finalisation :

- aménagement du parvis central, du parc paysagé, de l'extension de la chaussée Brunehaut et des espaces verts principaux utiles à la gestion des eaux pluviales,
- ainsi que la réalisation des profils des chaussée Brunehaut et avenue Clémenceau.

La tranche optionnelle concerne la réalisation des réseaux et de la voirie nord de l'avenue Clémenceau, estimé à 557 k€, hors actualisations.

Au budget primitif pour 2026, sont proposés l'augmentation de l'autorisation de programme et le solde sur les recettes comme suit :

AP2201	Dépenses			Recettes		
Année	Prévu dép.	AP modifiée et ajustement des CP	mandaté	Prévu rec.	CP modifiés	Encaissé
Total	4 000 000,00	4 865 000,00	3 375 367,39	2 900 000,00	2 900 000,00	2 417 354,17
2022	111 578,77	111 578,77	111 578,77	0,00		
2023	206 516,33	206 516,33	206 516,33	375 260,00	375 260,00	375 260,00
2024	558 604,91	558 604,91	558 604,91	1 103 569,57	1 103 569,57	1 103 569,57
2025	2 000 000,00	2 498 667,38	2 498 667,38	926 000,00	938 524,60	938 524,60
DM2025	1 000 000,00					
2026	123 299,99	1 000 000,00		495 170,43	482 645,83	
2027	0,00	489 632,61				

AP/CP N° 2101 – Conservatoire de musique et de danse

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des 500 élèves du conservatoire actuellement au centre de rencontre de Brichebay, la Ville a acté la construction d'un nouveau conservatoire de musique et de danse dans le quartier Ordener. Il a été lancé un concours d'architecte pour la réhabilitation de l'ancien mess des officiers du Quartier Ordener et l'agence YLE Architectes a été désignée lauréate lors du conseil municipal du 15 décembre 2022. Adapté à un enseignement artistique de qualité, le nouveau conservatoire sera construit avec une démarche biomimétique tout en maîtrisant les dépenses publiques, avec une enveloppe financière de travaux estimée par l'équipe de projet à 5 100 000 € HT.

Le permis de construire a été délivré le 11 mars 2024 et les travaux ont débuté début 2025. Suite aux négociations entreprises pour les 16 lots de travaux, la totalité a été attribuée et à ce jour avec les avenants validés le montant s'élève à un total de 5 326 461,38 € HT. A ces montants s'ajoutent les coûts de maîtrise d'œuvre et d'honoraires de suivi du chantier ainsi que les révisions.

La durée était estimée pour environ 18 mois. Cependant, les aléas du chantier et la mise en liquidation de l'entreprise de gros œuvre en mars dernier nécessitent de revoir le délai de livraison pour 2027.

Pour 2026, des aménagements et liaisons vers le conservatoire notamment du parking Saint Lazare et devant l'équipement public au sein du quartier sont prévus. Ces dépenses seront affectées sur l'autorisation de programme du conservatoire pour un montant de travaux estimé de 200 000 € HT, avec en recettes un solde en subvention de l'Etat (DSIL) prévu sur l'autorisation de programme du schéma d'aménagement du quartier Ordener.

Au vu des ajustements par modifications d'avenants et révisions et de l'intégration de ces coûts d'aménagements et cheminements extérieurs, l'enveloppe est à réévaluer pour 8 500 000 €.

Seront également prévus à ce titre les équipements mobiliers et en informatique pour un total de 210 000 €.

Les sources de financement pour un total de 3 345 K€ sont les suivantes :

- Département pour 1 300 k€ notifié le 27/06/2024
- Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 840 k€ notifié le 02/07/2024
- CCSSO – pour 1 180 k€ avec deux fonds de concours 2024 pour 240k€ notifié le 11/09/2024 pour la maîtrise d'œuvre et pour 940 k€ notifié le 14/11/2024 pour les travaux
- Parc Naturel Régional (PNR) – pour 25 k€ notifié le 24/10/2024

688 k€ ont été versés en 2025 et reste à percevoir 2 657 k€. Sur le budget 2026 seront prévus 1 988k€ et ensuite un solde en 2027 de 669k€

L'autorisation de programme est proposée d'être modifiée pour prendre en compte l'enveloppe financière ajustée ainsi que l'échéancier des crédits de paiement comme suit :

AP2101 Dépenses				Recettes		
Année	Prévu dép.	AP modifiée et ajustement des CP	mandaté	Prévu rec.	CP modifiés	Encaissé
Total	7 740 000,00	8 500 000,00	2 769 680,94	3 345 000,00	3 345 000,00	688 000,00
2021	30 455,11	30 455,11	30 455,11			
2022	24 066,00	24 066,00	24 066,00			
2023	401 907,10	401 907,10	401 907,10			
2024	294 635,06	294 635,06	294 635,06			
2025	3 300 000,00	2 018 617,67	2 018 617,67	1 191 000,00	688 000,00	688 000,00
DM2025	-949 000,00					
2026	3 849 000,00	4 300 000,00		1 485 000,00	1 988 000,00	
2027	788 936,73	1 430 319,06		669 000,00	669 000,00	

AP/CP n°2501 Voyage au temps des premiers rois de France (VTPRF)

Le projet Voyage au temps des premiers rois de France a pour objectif de faire découvrir aux habitants et aux touristes les monuments historiques de la ville à travers un parcours historique et patrimonial cohérent. Ce projet jusque-là faisait l'objet de crédits permettant d'ouvrir des espaces représentatifs du patrimoine senlisien jusqu'alors fermés (ex d'aménagements qualitatifs et sécuritaires : Mise en accessibilité de la cave du musée de la Vènerie niveau -1 et -2, avec mise en place d'éclairage valorisant les arches et le cabestan. Mise en place de cordes tressées avec anneaux métalliques. Reprise du pavage sur le parvis du musée ; sur l'Espace Saint Pierre : Mise en accessibilité de la tour sud pour les niveaux 1 et 2, avec mise en place d'éclairage des espaces et des vitraux. Mise en place de cordes tressées avec anneaux métalliques ; sur la Cathédrale : Mise en accessibilité de la Crypte, avec mise en place d'éclairage valorisant les arches, reprise de maçonnerie. Mise en place de cordes tressées avec anneaux métalliques. Déplacement sécurisation et inventaire des vitraux de la tribune).

Dans le même temps, des études patrimoniales ont été lancées pour faire un état des lieux et identifier les travaux de restauration nécessaires à la conservation des monuments ainsi que leur calendrier.

Dans ce contexte, un diagnostic sur le château royal et la cathédrale Notre-Dame a été finalisé en 2024 en lien avec les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Hauts-de-France. Une étude de programmation scénographique afin de déployer les dispositifs de médiation sur les principaux sites du parcours, à commencer par le château royal a également été finalisée.

Ces diagnostics sur le Château Royal ont démontré la nécessité d'une intervention d'ampleur qui devra s'étaler sur plusieurs exercices.

Dès 2025, la Ville, en partenariat avec l'office de tourisme, les services de la DRAC, l'association de la Sauvegarde, la CCSSO, le PNR, le fonds de dotation – patrimoine de Senlis, la fondation du patrimoine, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, ont donc déployé les moyens nécessaires à la réalisation des travaux.

Le montant total du programme a été inscrit par la création d'une autorisation de programme en 2025 à un total de 3 621 000 € pour 2025 à 2027.

Ont ainsi débuté les travaux de restauration de la cave du Musée de la Vènerie, qui accueillera en son sein un dispositif de *vidéo-mapping* immersif, à 360°, retraçant l'histoire royale de la Ville de Senlis, accompagné d'un parcours de médiation sur le centre historique. Cette opération est estimée à 1 240 k€ TTC. A ce jour, les engagements s'élèvent à 1 200 k€ TTC.

Ensuite la première tranche de travaux de consolidation et de restauration du château doit débuter ce printemps, un marché de travaux ayant été engagé fin février début mars pour une durée estimée à 14 mois. Cette phase était estimée à 2 381 k€. A ce jour sont engagés 1 846 k€ TTC.

Les financements suivants sont sollicités :

- Ont été notifiés le Fonds de dotation du Patrimoine de Senlis pour 120 k€ et un fonds de concours de la CCSSO pour 100 k€ sur la restauration de la cave et le spectacle
- Sont en instruction :
 - La fondation de Patrimoine – Mission Bern – la ville a obtenu le prix emblématique pour la région Hauts de France. Le montant sollicité est de 500 k€ et le montant attribué sera révélé à l'issue du Loto du Patrimoine de la Française des Jeux et au moment des Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20/09/2026.
 - Europe - FEDER en réponse à un appel à projets patrimoine culturel et touristique pour un montant sollicité de 858 k€
 - Région - Fonds Action Cœur de Ville sollicité à hauteur de 200 k€ sur la restauration de la cave et le spectacle

Les montants sollicités pour un total de 1 778 k€ représentent un taux de financement de 59% sur l'enveloppe prévisionnelle de travaux de 3 018 k€ HT. L'objectif est de s'approcher au maximum des 80% en sollicitant d'autres partenaires comme la DRAC. En effet, 20% doivent être à la charge de la ville, maître d'ouvrage, de par la loi pour les financements publics. Un appel au mécénat est aussi à l'étude avec la Fondation du Patrimoine et les associations locales (Sauvegarde de Senlis et Société d'Histoire Locale).

Au vu de l'avancement de l'opération, il sera proposé au budget primitif 2026 d'ajuster les crédits de paiements sur les mêmes bases d'enveloppes, par prudence :

AP2501	Dépenses			Recettes			
	Année	Prévu dép.	AP modifiée et ajustement des CP	mandaté	Prévu rec.	CP modifiés	Encaissé
Total	3 621 000,00	3 621 000,00	261 395,33	261 395,33	1 207 000,00	1 207 000,00	60 000,00
2025	382 000,00	261 395,33	261 395,33	124 000,00	60 000,00	60 000,00	
DM2025	290 000,00						
2026	1 468 000,00	2 200 000,00			560 000,00	660 000,00	
2027	1 481 000,00	1 159 604,67			523 000,00	487 000,00	

AP/CP n°2502 Programme de restauration de la Cathédrale

Une étude patrimoniale a été lancée dans le même temps que les études pour le Voyage au temps des premiers rois de France sur la Cathédrale pour faire un état des lieux et identifier les travaux de restauration nécessaires à la conservation du monument et l'objectif de pouvoir ouvrir les tribunes au public, ainsi que leur calendrier.

Le diagnostic a démontré la nécessité d'une intervention d'ampleur qui devra s'étaler sur plusieurs exercices. Il a été créé une autorisation de programme en 2025 pour un total de 855 000 € de 2025 à 2027.

Un phasage de travaux a été proposé pour assurer une première phase de travaux et d'entretien d'urgence et de sécurité incendie permettant de garantir la sécurité de l'édifice et d'atténuer les dégradations en cours.

L'accompagnement de la DRAC est prévu sur les travaux d'urgence, ainsi que de l'Etat par le biais du Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire pour garantir notamment la sécurité incendie. Des financements complémentaires du département peuvent également être attendus.

Un maître d'œuvre a été désigné début mars pour envisager un lancement des travaux au second semestre 2026.

Il sera proposé au budget primitif 2026 d'ajuster les crédits de paiements

AP2502	Dépenses			Recettes			
	Année	Prévu dép.	AP modifiée et ajustement des CP	mandaté	Prévu rec.	CP modifiés	Encaissé
Total	855 000,00	855 000,00	0,00		222 000,00	222 000,00	0,00
2025	80 000,00	0,00	0,00		20 000,00		
2026	550 000,00	250 000,00			150 000,00	63 000,00	
2027	225 000,00	605 000,00			52 000,00	159 000,00	